

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 21-245-1917 promulguant le decret du 8 janvier 1917 portant modification au décret du 25 avril 1915 relatif à l'application de la Loi du 8 Avril 1915 instituant une croix de guerre.

n° 21-245-1917

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
8 mars 1917

Numéro JO
n° 245 du 31/03/1917

Date du numéro
31 mars 1917

VISAS

l'Inspecteur Général, délégué dans les fonctions de (Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances Officier de la Légion d'Honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1811 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1884; Vu le décret du 8 Janvier 1917 portant modification au décret du 23 avril 1915 relatif à l'application de la loi du 8 avril 1915 instituant une croix de guerre, Vu le texte dudit décret inséré au journal officiel de la République du 25 janvier 1917

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué dans la Colonie pour y être exécuté selon sa forme et teneur le décret du 8 janvier 1917 portant modification au décret du 23 avril 1915 relatif à l'application de la Loi du 8 avril 1915 instituant une croix de guerre. Art.2.-Le présent arrêté sera communiqué pour exécution enregistré, affiché et publié partout où besoin sera.

FIILLON.